

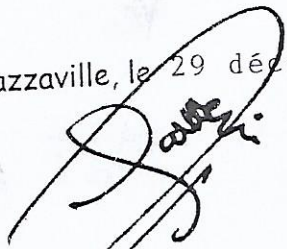
Loi n° 45-2017 du 29 décembre 2017
autorisant la ratification de l'accord de financement relatif au
projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE :
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification de l'accord de financement relatif au projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale, signé le 20 septembre 2017 entre la République du Congo et l'association internationale de développement, groupe Banque mondiale, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 29 décembre 2017


Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement,


Clément MOUAMBA.-

Le ministre d'Etat, ministre de l'agriculture,
de l'élevage et de la pêche,


Henri DJOMBO.-

Le ministre des finances et du budget,


Calixte NGANONGO.-